



# Dossier de candidature – Concours photo

2<sup>ème</sup> édition du Festival photographique d'IMT Mines Albi

**Date limite d'envoi des candidatures : 31 décembre 2022**

La candidature est ouverte à l'ensemble des personnes résidant dans le département du Tarn.

- La participation au festival est gratuite.
- Chaque candidat ne peut déposer qu'un seul dossier de candidature.

L'exposition des œuvres aura lieu du lundi 16 janvier 12h au samedi 21 janvier 2022 18h dans le hall de l'amphithéâtre d'honneur d'IMT Mines Albi. Vous pourrez récupérer vos œuvres à partir du 21 janvier 18h.

Le club d'audiovisuel d'IMT Mines Albi, aussi appelée CAVIAR, se charge de l'impression des œuvres et de l'affichage.

## CANDIDAT

NOM : ..... PRENOM : .....

STATUT :

- Etudiant IMT Mines Albi
- Doctorant IMT Mines Albi
- Incubé IMT Mines Albi
- Enseignant IMT Mines Albi
- Membre du personnel IMT Mines Albi
- Etudiant Université Champollion
- Enseignant Université Champollion
- Membre du personnel Université Champollion
- Résident du Tarn âgé de plus de 18 ans
- Résident du Tarn âgé de moins de 18 ans



ADRESSE :

.....  
.....

CODE POSTAL : .....

VILLE : .....

NUMERO DE TELEPHONE : .....

ADRESSE MAIL : .....

Je donne l'autorisation de représenter la (ou les) photographie(s) envoyée(s) pour les usages suivants : exposition des œuvres du 16 au 21 janvier 2022 dans le cadre du Festival photographique d'IMT Mines Albi, exploitation des œuvres sur des supports de communication du festival. Cet accord est donné sans rémunération ni contrepartie d'aucune sorte et sans limitation de durée.

**Thème du concours édition 2023 :** « La photographie à travers le temps »

**CONDITIONS D'EXPOSITION :**

➤ Autorisations

Le candidat atteste et garantit que les œuvres présentées sont des créations originales au sens de la loi sur la Propriété Intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées. Il est entièrement responsable des œuvres présentées.

➤ Communication

Le candidat accorde au club CAVIAR (club d'audiovisuel d'IMT Mines Albi) le droit de diffuser son travail sans contrepartie d'aucune sorte et sans limitation de durée ni de support. Cette autorisation vaut aussi pour la publication dans des articles faisant référence au Festival photographique d'IMT Mines Albi.



## DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le candidat devra fournir un dossier finalisé contenant :

- Les photos qu'il souhaite soumettre à la candidature (dimension minimale de 1000 pixel pour le petit côté) – Maximum 3 photos
- Chaque photo devra être nommée ainsi : NOM-Prénom-Titre de la photo.jpg
- Le dossier de candidature rempli et signé.
- L'ensemble doit être envoyé par mail à [festivalphoto.imtminesalbi@gmail.com](mailto:festivalphoto.imtminesalbi@gmail.com) avant le 31 décembre 2022.

**Le candidat est invité à utiliser le site « Wetransfer.com » pour l'envoi des photos.**

Attention : Seuls les dossiers respectant l'ensemble de ces conditions seront considérés.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter l'organisation du Festival Photographique d'IMT Mines Albi via le mail suivant : [festivalphoto.imtminesalbi@gmail.com](mailto:festivalphoto.imtminesalbi@gmail.com)

Date : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature (Avec mention « Lu et approuvé »)



# Règlement concours photo édition 2023

## Article 1 – Organisateur du concours

Le club d'audiovisuel d'IMT Mines Albi (CAVIAR), dépendant de l'association du Bureau des Arts d'IMT Mines Albi – dont le siège est domicilié : Allée des Sciences 81000 ALBI, organise la 2<sup>ème</sup> édition du Festival Photographique d'IMT Mines Albi du lundi 16 janvier au samedi 21 janvier 2023.

## Article 2 – Objet et objectifs

Le Festival Photographique d'IMT Mines Albi est né en 2022 de la volonté d'une étudiante d'IMT Mines Albi de promouvoir la photographie auprès du grand public. Cet événement est l'occasion pour les débutants de découvrir cet art et d'échanger avec des photographes plus expérimentés.

Pour cette 2<sup>ème</sup> édition, le Festival Photographique met à l'honneur l'histoire en invitant les participants à se questionner sur la photographie à travers le temps.

## Article 3 – Modalités de participation

### 1. Généralités

Peuvent participer tous les photographes amateurs ou professionnels à l'origine d'un travail photographique sur la thématique de l'exposition, quels que soient leur âge et leur nationalité, à l'exclusion des membres du Jury.

Les photos doivent rester anonymes, elles ne devront pas être signées.

Chaque candidat ne pourra présenter qu'un seul dossier de candidature.

Le dépôt de candidature est gratuit.

Seules les photos sélectionnées par le jury pourront être exposées.

Le photographe atteste détenir l'ensemble des droits et autorisations nécessaires des personnes, sur les bâtiments et sur les œuvres qui pourraient figurer sur ces images.

Le photographe atteste également qu'il est l'auteur des images présentées.



Seront systématiquement refusées les photos qui seraient inacceptables (objectif publicitaire ou promotionnel, atteinte aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée, etc.), sans avoir à préciser les motivations de ce refus.

## 2. Comment participer ?

Le candidat devra fournir un dossier finalisé contenant :

- Les photos qu'il souhaite soumettre à la candidature (dimension minimale de 1000 pixel pour le petit côté) – Maximum 3 photos
- Chaque photo devra être nommée ainsi : NOM-Prénom-Titre de la photo.jpg
- Le dossier de candidature rempli et signé.
- L'ensemble doit être envoyé par mail à [festivalphoto.imtminesalbi@gmail.com](mailto:festivalphoto.imtminesalbi@gmail.com) avant le 31 décembre 2022.

**Le candidat est invité à utiliser le site « Wetransfer.com » pour l'envoi des photos.**

## 3. Défraiement

L'impression et l'affichage des photos sont pris en charge par le club d'audiovisuel d'IMT Mines Albi.

### Article 4 - Jury

Le Jury sera constitué de membres du club d'audiovisuel d'IMT Mines Albi. Ce jury désignera les photographes retenus pour l'exposition.

Le Jury procédera à cette sélection dans le respect des règles d'anonymat.

Sa décision est souveraine, sans appel et ne donnera lieu ni à critique, ni à appréciation.

Le Jury ne procédera en revanche pas à l'élection des trois meilleures photos de l'exposition. Les photos seront soumises au vote du public.

### Article 5 - Prix

Les trois photos ayant reçu le plus de voix au vote du public se verront récompensées de lots dont la nature sera dévoilée au dernier moment.

Ces lots seront remis en main propre lors de la clôture de la 2<sup>ème</sup> édition du Festival Photographique d'IMT Mines Albi, le samedi 21 janvier 2023. Si les lauréats ne sont pas disponibles à ce moment, ils devront le signaler à l'équipe organisatrice par mail



([festivalphoto.imtminesalbi@gmail.com](mailto:festivalphoto.imtminesalbi@gmail.com)). Ils pourront alors être récupérés à un autre moment à IMT Mines Albi ou envoyés par courrier en dernier recours.

Les photos lauréates seront mis en avant sur les réseaux sociaux et le site internet du Festival Photographique d'IMT Mines Albi.

#### Article 6 – Droit d'auteur

Le candidat atteste et garantit que les œuvres présentées sont des créations originales au sens de la loi sur la Propriété Intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées. Il est entièrement responsable des œuvres présentées.

Le candidat accorde au club CAVIAR (club d'audiovisuel d'IMT Mines Albi) le droit de diffuser son travail sans contrepartie d'aucune sorte et sans limitation de durée ni de support. Cette autorisation vaut aussi pour la publication dans des articles faisant référence au Festival photographique d'IMT Mines Albi.

#### Article 7 – Données personnelles

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre des besoins du festival. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en vigueur le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

Aucune des informations fournies ne pourra faire l'objet d'une commercialisation ni d'une diffusion à des tiers.

Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant. Toute demande doit être adressée par mail à l'adresse suivante : [festivalphoto.imtminesalbi@gmail.com](mailto:festivalphoto.imtminesalbi@gmail.com).

#### Article 8 – Application du règlement

La participation à ce concours vaut de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement, y compris ses avenants éventuels et ses additifs.